

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

L'Assemblée générale de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme "ITEKA" rend public le communiqué suivant :

1. En dépit des négociations entamées depuis juin 1998 et de multiples appels en faveur de la paix émanant de la société civile burundaise, le Burundi reste le théâtre de violations massives des droits de la personne humaine. Aux attaques meurtrières aveugles perpétrées par la rébellion dans les provinces de Makamba, Rutana, Ruyigi, Muramvya, Bujumbura Rural et Bubanza succèdent – en particulier dans Bujumbura rural – les repréailles et opérations punitives de l'armée, spécialement contre des populations civiles sans défense.
2. Au cours du dernier semestre de l'année 1999, suite à une série de raids meurtriers lancés par les rebelles sur des quartiers périphériques de la capitale, le Gouvernement a hâtivement pris la mesure de regrouper dans des conditions humanitaires extrêmement pénibles plus de trois cent mille personnes dans la province de Bujumbura rural. La Ligue ITEKA est vivement préoccupée par les frustrations et les sentiments de dignité bafouée que cette politique engendre chez les milliers d'êtres humains qui la subissent et les hypothèques qu'elle fait peser sur le processus de paix et de réconciliation nationale. La sécurité que met en avant le Gouvernement pour justifier cette politique s'inscrit dans un intérêt de court terme qui néglige le potentiel de violences qui se développe rapidement avec le regroupement des populations et qui menace la paix à moyen et long termes.
3. La violence au Burundi s'explique pour une part essentielle par l'insolente impunité dont les auteurs – civils et militaires – des crimes de guerre, de génocide et des crimes contre l'Humanité ont joui des décennies durant, jusqu'à ce jour. L'impunité est injustice et l'injustice conduit à la violence. L'enlisement du conflit burundais tient au fait que les Burundais se sont trop longtemps cantonnés dans deux positions extrêmes face à la violence : la vengeance aveugle et l'inaction, qui aggravent toutes deux l'injustice au lieu de la réparer.
4. Travaillé par trois décennies de violences cycliques, le besoin de paix des Burundais s'affirme aujourd'hui en besoin de *paix durable*, donc de *paix juste*. Toute amnistie générale des crimes, dont l'idée semble faire chemin parmi certains négociateurs, ruinerait les chances des Burundais d'accéder à pareille paix.
5. La guerre doit cesser d'urgence, pour que cessent en même temps les souffrances aiguës et les multiples conflits qui en dérivent tous les jours et que l'Etat burundais, constamment affaibli, perd chaque jour les moyens d'endiguer et de refouler.
6. Les Burundais doivent s'efforcer de surpasser leurs divergences et leurs différences pour contribuer à mettre un terme urgent à ce conflit armé. Ils doivent s'abstenir de toute attitude, toute prise de position qui contribueraient à attiser ou poursuivre la guerre au lieu de la résorber.
7. Quant au Gouvernement burundais, il ne doit pas faire supporter par les Burundais au-delà de certaines limites le tribut et le fardeau économique et social d'une guerre dont il tarde par ses attermoiements à mettre un terme rapide.

8. Les conditions de vie des Burundais continuent à se détériorer suite à la hausse des prix des denrées de première nécessité et de certaines taxes, alors que le pouvoir d'achat est en perpétuelle dégradation.
9. Concernant les libertés publiques, le Gouvernement a redoublé d'ardeur dans l'intimidation de ceux qui osent exprimer des opinions contraires à la politique Gouvernementale : les arrestations arbitraires et répétées des syndicalistes qui veulent user de leur droit de grève; de ceux qui expriment leurs opinions sur l'impunité des crimes contre l'humanité et de génocide, la censure dans les média publics, l'interdiction injustifiée du sport collectif dans la mairie de Bujumbura, des manifestations publiques etc. prouvent à suffisance que le Gouvernement réserve un espace fortement réduit à la liberté d'association, de presse et d'opinion.
10. Face à cette situation, la Ligue Iteka réaffirme son attachement au principe de lutte contre l'impunité et de promotion de la justice et des libertés publiques et rappelle au Gouvernement son devoir de respecter les lois internes et ses engagements pris en ratifiant différents instruments internationaux de protection des droits de l'homme.

Face à ces constats, la Ligue Iteka demande:

#### **au Gouvernement du Burundi**

- de promouvoir les idéaux de paix et de réconciliation nationale tout en préservant le principe universel de lutte contre l'impunité des crimes ;
- de prendre toutes les mesures de sécurité nécessaire pour permettre le démantèlement le plus urgent de ces camps ;
- de privilégier le débat contradictoire et de cesser de lui préférer la politique de la censure, de mettre ainsi un terme à sa répression des leaders syndicaux et de tous ceux qui expriment pacifiquement et légalement leur opposition aux actions Gouvernementales ;
- de reconsidérer le train de mesures économiques (hausse de prix et de taxes) récemment prises en vue de préserver aux Burundais des conditions de vie viables.

#### **A la communauté internationale,**

- de mesurer la gravité et le danger que présente la signature d'un accord de paix contenant des clauses d'amnistie et d'user de son influence pour assurer que justice soit faite aux Burundais et qu'aucune impunité ne soit consacrée par les futurs accords de paix ;
- d'appuyer les organisations burundaises de droits humains dans leur lutte contre l'impunité et l'amnistie des crimes qui plane sur l'issue des négociations de paix d'Arusha. Cet appel est particulièrement lancé aux ONG internationales de protection des droits de l'Homme ;
- de soutenir le peuple Burundais par la reprise de la coopération en matière de développement économique pour combattre la pauvreté.

Fait à Bujumbura, le 5 février 2000

Pour la Ligue ITEKA, a.b.s.l.  
Pie NTAKARUTIMANA

Président